

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO BELGE

COMITE DE DIRECTION

73ème Séance

Samedi, 30 avril 1938, à 10 heures.

PROCES - VERBAL

PRESENTS:

MM. V. VAN STRAELEN,
M. van den ABEELE,

Président
Délégué de Monsieur le Ministre
des Colonies

R. BOUILLENNE,
J. MAURY,
W. ROBYNS,
A. SCHOEP,
H. SCHOUTDEN,
J. WILLEMS,
J. P. HARROY,

Membres
Secrétaire.

EXCUSES:

MM. J. RODHAIN,

Vice-Président.

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur
V. VAN STRAELEN.

Le Président fait l'éloge funèbre de Monsieur le Ministre E. RUBBENS,
Ministre des Colonies, auprès de qui les interventions de l'insti-
tution avaient toujours trouvé un accueil bienveillant.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ANTERIEURE.

Monsieur ROBYNS fait remarquer que dans le libellé de la décision
587, " Octroi, à titre de propagande, des agrandissements en photo-
typie de l'institution ", le nom de Monsieur Arno B. CAMMERER, Direc-
teur du National Park Service des Etats-Unis, avait été omis.

Cette observation actée, le Procès-Verbal de la 72ème séance, du
29 mars 1938, se voit adopté à l'unanimité.

RAPPORTS DES CONSERVATEURS EN AFRIQUE.

Les rapports des Conservateurs, pour les mois de février et de mars 1938, ne donnent lieu à aucune observation.

FILMS DENIS-ROOSEVELT.

Le Comité apprend que plusieurs personnes ont soutenu publiquement que le film de Monsieur DENIS-ROOSEVELT, enregistrant la construction d'un pont de lianes par les Pygmées, était l'objet d'un montage sans valeur ethnographique. Une enquête a été ouverte et à l'intervention de Monsieur HACKARS, Conservateur de Mutsora, la certitude fut acquise que cet enregistrement avait été réalisé dans les meilleures conditions de véracité. Le Comité recherchera les sources de cette information tendancieuse.

DECISION 590.- PROJECTION DES FILMS DENIS-ROOSEVELT.

Le Comité décide d'organiser, par invitation, une séance de projection de certaines bandes inédites du film de Monsieur DENIS-ROOSEVELT. Cette séance est fixée au jeudi, 12 mai, à la Fondation Universitaire, et sera suivie d'une réunion dans les salons de cette institution.

DECISION 591.- CONFERENCE DE MONSIEUR N.LAUDE.

Le Comité décide d'autoriser Monsieur N.LAUDE, Directeur de l'Université Coloniale d'Anvers, à projeter, à titre gratuit, certains films de l'institution, au cours d'une conférence qu'il donnera le 6 mai 1938, à l'Ecole Coloniale de Paris.

DECISION 592.- RAPPORT ANNUEL 1937.

Le Comité décide de soumettre à la Commission le projet du rapport annuel 1937 tel qu'il figure en annexe au présent procès-verbal.

DECISION 593.- EXPEDITION ORGANISEE PAR MONSIEUR LE MARQUIS DE WAVRIN.

Le Comité examine les correspondances intervenues entre l'institution et Monsieur le Premier Ministre, à l'occasion du patronage accordé par le Gouvernement à l'expédition de Monsieur le Marquis de WAVRIN. Le Comité décide d'exposer à cette personnalité certains programmes de missions approuvés par l'institution et qu'il n'a pas été possible de réaliser faute de crédits.

DECISION 594.- CONSTRUCTION D'UN GITE A LUKUMI.

Le Comité décide la construction, sur le plateau de Lukumi (3.550m.), sur le versant Nord du Karisimbi, d'un gîte en planches, muni, si possible, d'un foyer et d'une cheminée en pierres.

DECISION 595.- RECOLTES DANS LES PARCS NATIONAUX PAR LES CONSERVATEURS.

Le Comité décide d'autoriser les Conservateurs à effectuer certaines récoltes de matériel scientifique dans les Parcs Nationaux. Ces récoltes devront être mentionnées au rapport mensuel.

DECISION 596.- ACTIVITE DES PYGMEES DANS LES PARCS NATIONAUX.

Le Comité admet qu'il est particulièrement difficile d'agir directement auprès des Pygmées, soit par contrainte, soit par voie contractuelle, afin d'obtenir une diminution des faits de chasse et de coupe de bois réalisés dans les réserves par les négrilles, pour le compte des populations bantoues, résidant en dehors du Parc. Le Comité décide de prier Monsieur le Ministre des Colonies de faire renforcer au maximum le contrôle des tractations : vente de peaux, bambous et viande de chasse, opposant les Pygmées aux bantous et aux non-indigènes.

RAPPORT DE FIN DE MISSION DE MONSIEUR LE DOCTEUR J. LEBRUN.

Monsieur le Docteur J. LEBRUN expose au Comité les principaux problèmes qu'il a pu aborder à l'occasion de son séjour dans les Parcs Nationaux.

DECISION 597.- MANUSCRIT DE MONSIEUR L. LIPPENS " LES OISEAUX AQUATIQUES ".

Le Comité prend connaissance des nouveaux avis des rapporteurs, Messieurs LAMEERE et SCHOUTEDEN, au sujet de ce travail et, après des interventions du Président et de Messieurs W. ROBYNS, R. BOUILLENNE et H. SCHOUTEDEN, décide que, dans sa forme actuelle, ce travail sort du cadre des publications scientifiques de l'Institut. Le Comité rend en conséquence à Monsieur L. LIPPENS toute liberté de publication de son manuscrit.

DECISION 598.- OFFRE DE MONSIEUR L. LIPPENS.

Monsieur L. LIPPENS a offert à l'institution le patro-

nage de l'édition anglaise de son ouvrage " Parmi les bêtes de la brousse - Instantanés ". Monsieur LIPPENS a, en outre, offert de remettre à l'Institut les neuf cents exemplaires de cette édition, pour le prix de QUINZE MILLE DEUX CENTS FRANCS, l'Institut bénéficiant de toute liberté pour vendre ces ouvrages au prix qu'il fixerait.

Le Comité ne peut accepter cette proposition, les éditions française et flamande de cet ouvrage étant parues en dehors de toute intervention de sa part.

DECISION 599.- SEJOUR DANS LE PARC NATIONAL ALBERT DE MONSIEUR DE DYCKER.

Le Comité reçoit connaissance d'un avis du Conservateur de Rutshuru, qui s'est opposé à ce que Monsieur DE DYCKER effectue des études dans le cratère du Nyamlagira lors de l'éruption de janvier 1938.

Le Comité décide de faire réclamer à Monsieur DE DYCKER le montant d'un permis de circulation pour toute la durée de son séjour dans le Parc.

DECISION 600.- CONGRES INTERNATIONAL DE TOURISME - COSTERMANSVILLE 1938.

Le Comité décide d'octroyer une réduction de 50%, sur le permis de circulation, aux participants de ce congrès qui effectueront, en octobre 1938, des excursions dans le Parc National Albert.

DECISION 601.- VENTE DE CARTES-POSTALES AU TOURING CLUB DU CONGO BELGE.

Le Comité décide d'octroyer au Touring Club du Congo Belge une réduction de 35% sur les prix des cartes-postales, agrandissements en phototypie, brochures, etc., qui seront vendus en Afrique par l'intermédiaire de cet organisme.

DECISION 602.- DEMANDE DE LA COMMISSION DE PROPAGANDE COLONIALE SCOLAIRE.

Le Comité regrette que ses statuts ne lui permettent de réserver une suite favorable à la demande de la Commission Coloniale Scolaire, tendant à voir créé un " Prix de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge ", destiné à récompenser un des lauréats du concours général colonial scolaire.

DECISION 603.- DEMANDE DU CERCLE AFRICAIN DU CENTRE.

Le Comité décide de remettre au Cercle Africain du Centre vingt de ses agrandissements en phototypie, en vue de constituer un prix pour le concours colonial scolaire institué par cet organisme.

DECISION 604.- PARTICIPATION DE L'INSTITUT AUX FLORALIES GANTOISES.

Le Comité apprend que le Jardin Botanique de l'Etat a pu assurer gratuitement son concours à l'institution, à l'occasion de cette organisation.

Le Comité remercie cette institution en la personne de son Directeur, Monsieur W. ROBYNS.

Le Comité donne également mandat au Président pour terminer, au mieux des intérêts de l'institution, le règlement de certains frais supplémentaires qu'aurait occasionné à Monsieur R. DENIS, Agent de l'Institut National pour l'Etude Agronomique du Congo Belge son départ précipité de Yangambi, lorsqu'il dut convoier jusque Anvers les caisses de plantes de l'institution.

DECISION 605.- SUBSIDE COMPLEMENTAIRE DEMANDE PAR MONSIEUR SCHUURMANS-STEKHOVEN.

Pour terminer l'étude des Nématodes récoltés par Monsieur G.F. de WITTE au Parc National Albert, Monsieur le Professeur SCHUURMANS-STEKHOVEN, de l'Université d'Utrecht, sollicite un complément de subside de CENT QUARANTE FLORINS.

Le Comité décide de transmettre cette demande avec avis favorable au Conseil d'Administration de la Fondation pour Favoriser l'Etude Scientifique des Parcs Nationaux du Congo Belge.

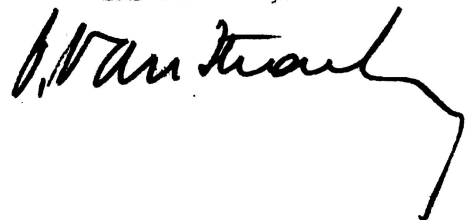
La séance est levée à 13h.15'.

LE SECRETAIRE DU COMITÉ
DE DIRECTION,



Jean-Paul HARROY.

LE PRESIDENT



V. VAN STRAELEN